

Dominique BOY MOTTARD (canton de Nice 7)
Patrick MOTTARD (canton de Nice 5)
Conseillers généraux des Alpes-Maritimes

Il va de soi que nous sommes favorables à la mise en oeuvre de tous les moyens nécessaires pour parvenir à une accessibilité la plus large possible dans tous les domaines, au développement de l'aide à l'autonomie et de son financement, ainsi qu'à une meilleure offre de qualité et de proximité. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de parler de ces questions-là avec certains membres de l'APF.

Ces améliorations supposent que soient dégagés les financements nécessaires à leur réalisation. Conseillers généraux sortants, nous avons toujours agi pour que l'assemblée départementale, surtout en période de crise, privilégie dans son budget ses compétences obligatoires au premier rang desquelles les politiques de solidarité, dont l'aide aux personnes en situation de handicap fait partie. Nos nombreuses interventions en ce sens lors des séances plénières du CG 06 en témoignent.

Cependant, ne faisant pas partie de la majorité de l'assemblée départementale, il serait malhonnête de notre part de nous engager à la mise en oeuvre de tel ou tel moyen pour parvenir aux résultats souhaités tout en sachant très bien que nous ne pouvons qu'appuyer vos propositions sans maîtriser la décision finale. La seule chose à quoi nous pouvons nous engager est de continuer à faire pression, comme nous l'avons fait au cours de notre précédent mandat – et nous avons pu parfois obtenir des résultats – pour que le Département non seulement ne limite pas son action en faveur du handicap mais encore aille au-delà.

Si nous sommes réélus, et si vous le souhaitez, c'est bien volontiers que nous vous rencontrerons afin que nous envisagions ensemble la manière la plus efficace de faire inscrire dans l'action du Conseil général des Alpes-Maritimes les mesures nécessaires à la satisfaction des besoins des personnes handicapées.